Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Revue de la presse arménienne du 30 mai 2019

Le Parlement échoue à nouveau à élire un juge de la Cour constitutionnelle/ Comme prédit par la presse, le Parlement n'a pas approuvé la candidature d'Artur Vagharshyan au poste de juge à la Cour constitutionnelle d'Arménie (cf. revue du 16 mai 2019). Pour être nommé, A. Vagharshian avait besoin de l'appui d'au moins 79 membres parmi les 132 du Parlement. 88 députés ont participé au vote dont 30 députés ont voté pour, 53 contre, tandis que 5 votes étaient invalides. Il s'agit du 4ème candidat proposé par Armen Sarkissian que le parlement a rejeté (les deux premiers avaient été rejetés par l'ancien parlement). Les journaux indiquent que le parti majoritaire « Mon pas » veut voir l'un de ces candidats rejetés (par l'ancien parlement), Vahe Grigorian à ce poste. Vahe Grigorian est le représentant des victimes de l'affaire du 1er mars 2008 auprès de la CEDH. Selon la presse, « Mon pas » rejetterait toute autre candidature jusqu'à ce que Vahe Grigoryan soit nommé.

« Oxford Analytics » classe l'Arménie parmi les pays à risque élevé en termes d'impact du risque politique sur l'économique/ A la une de *168 jam* figure le rapport pour 2018 d' « Oxford Analytics » selon lequel l'impact du risque politique sur l'évolution de la situation économique en Arménie est élevé et le climat des investissements est défavorable sur le plan politique. D'après *168 jam*, ce rapport trimestriel portant sur 160 pays et mesurant leur valeur VAPOR (Value at Political Risk) permet aux investisseurs de mesurer les risques qu'ils peuvent subir selon la stabilité politique dans le pays. « *Ainsi, « Oxford Analysts » a exhorté les organisations internationales ainsi que les autres investisseurs et donateurs à éviter d'investir en Arménie et d'y réaliser des transactions financières, car il est probable que les investisseurs subiront des pertes importantes, dont l'ampleur dépendra de différents facteurs politiques*» conclut le trihebdomadaire. *168 jam* blâme les actions des nouvelles autorités vis-à-vis des investisseur pour ce classement défavorable.

Zareh Sinanian serait nommé Haut-Commissaire pour les affaires de la diaspora/ D'après *Jamanak* l'ancien Maire de Glendale (ville californienne dans laquelle vit une importante communauté arménienne) Zareh Sinanian serait nommé Haut-Commissaire pour les affaires de la diaspora.

« Arménie prospère » n'a pas l'intention de coopérer avec Robert Kotcharyan/ Les journaux rendent compte de la déclaration du chef du parti d'opposition « Arménie prospère » selon laquelle l'ordre du jour de son parti n'inclut pas la question de la coopération avec le deuxième Président de l'Arménie, Robert Kotcharyan. Selon Gaguik Tsaroukian, la mesure de contrainte à l'encontre de Kotcharyan avait été modifiée dans le cadre de la loi. Commentant les réformes du système judiciaire lancées par Nikol Pachinian, Tsaroukian a déclaré qu'il soutenait la position du Premier ministre sur cette question tout en indiquent qu'elles devraient être tenues dans le cadre de la Constitution du pays.

La visite de travail au Kazakhstan du Premier ministre/ Les journaux rendent compte de la visite de travail au Kazakhstan de Nikol Pachinian où il a assisté à la séance-anniversaire du Conseil économique eurasiatique (UEE) suprême à Noursoultan consacrée au 5e anniversaire de la signature

de l'Accord sur l'UEE. Lors de son discours, Nikol Pachinian a indiqué qu'en tant que pays président, l'Arménie soulignait la nécessité d'élargir les relations économiques extérieures de l'UEE. A cet égard, il a rappelé les négociations menées avec Singapour, la Serbie, l'Egypte, l'Israël et l'Inde et la ratification de l'accord avec l'Iran (cf. revue du 27 mars 2019). Nikol Pachinian a indiqué que lors de ses entretiens avec les autorités chinoises à Pékin, l'accord de coopération avec l'UEE a été discuté. Quant aux négociations avec Singapour, Nikol Pachinian s'est félicité du progrès dans le processus et a indiqué que le paquet des accords portant sur les trois directions (les marchandises, les services et les investissements) serait signé d'ici la fin de 2019. Parlant de la formation du marché commun de l'énergie électrique de l'UEE, le Premier ministre a indiqué que selon lui, ce marché permettrait aux États membres de développer leur coopération sur la base des principes d'égalité, d'avantages mutuels et de concurrence loyale fondés sur les intérêts économiques des producteurs et des consommateurs d'électricité. Les journaux rappellent que la séance ordinaire du Conseil économique eurasiatique suprême se tiendra le 1er octobre 2019 à Erevan. Contrairement aux attentes des médias, N. Pachinian n'a pas rencontré le président russe Vladimir Poutine en marge du sommet Nur-Sultan. Le porte-parole de Poutine, Dmitry Peskov, a déclaré que les dirigeants arménien et russe se réuniraient la semaine prochaine lors d'un forum économique annuel qui se tiendra à Saint-Pétersbourg.

Le personnel du Théâtre Académique National d'Opéra et Ballet d'Erevan rejette la nouvelle Présidente du CA/ *168 jam* rend compte du mécontentement du personnel du Théâtre Académique National d'Opéra et Ballet d'Erevan au sujet de l'élection de la Ministre de la Culture par intérim, Nazeni Gharibian, au poste de Présidente du Conseil d'administration (CA) du Théâtre. Ce CA composé à moitié de représentants du Ministère de la Culture a validé l'élection le 22 mai après quoi la nouvelle Présidente du CA a refusé de rencontrer le personnel du Théâtre et a tenu les réunions du CA hors les murs du Théâtre. *168 jam* rappelle que Nazeni Gharibian avait démis Constantine Orbelian de ses fonctions de Directeur général de l'Opéra-Théâtre d'Erevan ce qui avait provoqué un mécontentement du public et de la communauté artistique (cf. revue du 30 mars au 1er avril 2019, revue du 2 avril 2019). *168 jam* indique que Constantine Orbelian a saisi la Justice contre N. Gharibian. Par son premier appel auprès du tribunal, Constantine Orbelian demande l'annulation de la nomination de N. Gharibian au poste de Ministre par intérim en raison de sa citoyenneté française (la loi arménienne interdit aux personnes ayant d'autres citoyennetés d'occuper des postes ministériels). Par son second appel, Constantine Orbelian demande l'annulation de son licenciement.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage-2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.